

**2014**

**Rapport d'activités**



**Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents**

3 Rue du 104ème RI – 61200 Argentan

[www.symoa.net](http://www.symoa.net)



## Sommaire

<b>– Le Syndicat Mixte de l’Orne et ses Affluents (SyMOA)</b> .....	4
<b>Historique et composition</b> .....	4
<b>Missions</b> .....	4
<b>Fonctionnement du syndicat</b> .....	5
Moyens humains.....	5
Les élus.....	5
<b>– Bilan des actions menées en 2014</b> .....	6
<b>– La communication</b> .....	14
<b>Site internet : <a href="http://www.symoa.net">www.symoa.net</a></b> .....	14
<b>Plaquettes d’informations</b> .....	14
<b>Presse</b> .....	15
<b>– Bilan administratif et financier</b> .....	15
<b>Le conseil syndical</b> .....	15
<b>Bilan financier</b> .....	16
<b>Cellule d’animation</b> .....	16
<b>– Prévisions 2015</b> .....	17
<b>Programmation travaux</b> .....	17
<b>Réalisation travaux</b> .....	17
<b>Communication</b> .....	17
<b>Gouvernance</b> .....	18
<b>– Annexes</b> .....	19

## – LE SYNDICAT MIXTE DE L'ORNE ET SES AFFLUENTS (SYMOA)

Le Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents (SyMOA), issu de la fusion depuis 2012 entre deux syndicats de rivière a de nouveau évolué en 2013 pour voir son territoire porté à maintenant plus de 400 kilomètres de cours d'eau.

### HISTORIQUE ET COMPOSITION

Le Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents a été créé en 2012, suite à la fusion du Syndicat d'Etudes et de Travaux pour l'Entretien de l'Orne dont sa compétence s'étendait uniquement sur le cours principal de l'Orne, et du Syndicat de la rivière La Baize, qui intervenait sur la Baize un petit affluent de l'Orne situé aux environs d'Argentan.

A la suite d'une étude de diagnostic réalisée par le Parc Naturel Régional Normandie Maine sur les Bassins de l'Udon et de la Cance, qui avait confirmé l'état moyen de ces cours d'eau et les efforts à fournir pour atteindre les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, et en l'absence de maîtrise d'ouvrage clairement identifiée, l'ensemble des acteurs s'était accordé pour faire évoluer le SyMOA afin qu'il puisse assurer la réalisation des travaux.

Cette évolution semblait évidente à plusieurs titres : le SyMOA disposait d'une structure déjà opérationnelle et les cours d'eau de l'Udon et de la Cance étant situés sur le bassin de l'Orne, cela permettrait une gestion cohérente des cours d'eau de ce territoire.

Ce projet d'extension qui a demandé plusieurs mois de travail et de concertation a abouti à l'adhésion de nouvelles collectivités depuis le 18 avril 2013.

Le Syndicat est donc actuellement composé de trois Communautés de Communes : Les Sources de l'Orne, les Courbes de l'Orne et le Val d'Orne, et de 14 communes toutes situées sur le bassin versant de l'Orne : soit sur le cours principal de l'Orne, soit sur des affluents de l'Orne.

Chaque commune ou communauté de communes est représentée au sein du syndicat par un ou plusieurs délégués selon la population concernée. Le comité syndical est composé de 30 membres, dont un Président et deux Vice-présidents qui sont respectivement Monsieur Patrick PITEL et Messieurs Jacques MARTINEAU / Jean-Kléber PICOT.

Le linéaire de cours d'eau dont le SyMOA a la gestion représente désormais environ 400 km de cours d'eau.

### MISSIONS

Le syndicat exerce ses compétences **uniquement** dans le cadre de missions d'Intérêt Général et définies par le code de l'Environnement (notamment article L211-7).

Ses compétences sont les suivantes :

- ✓ L'entretien et l'aménagement de cours d'eau,

- ✓ L'aménagement, la restauration et l'entretien des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines, y compris la lutte contre les espèces invasives,
- ✓ La protection et la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau,
- ✓ La mise en place, l'exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques,
- ✓ L'animation, la communication, la concertation dans le domaine de la gestion, de la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Les missions exercées sont donc diverses et réparties entre les agents du SyMOA :

- Elaboration de dossiers (demandes d'aides financières, autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau, Dossier de Consultation des Entreprises...),
- Maîtrise d'œuvre et suivi des travaux de restauration et d'entretien,
- Surveillance de l'état du cours d'eau et diagnostics
- Relations avec les partenaires techniques et financiers (Police de l'eau, Préfecture, DDT, Agence de l'Eau, Conseil Général, SAGE...),
- Sensibilisation, conseils auprès des riverains, usagers, communes et collectivités,
- Communication (site internet, documents de communication, présence à des salons...),
- Représentation technique du syndicat en réunions,
- Animation de réunions,
- Gestion administrative et budgétaire,
- ...

## **FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT**

### **MOYENS HUMAINS**

Depuis 2013, la cellule d'animation du SyMOA est composée de trois agents, dont 2 techniciens et une secrétaire.

<p><b>Technicienne de rivière et Coordonnatrice du syndicat</b></p> <p>Amélie RAK <i>symoa@orange.fr</i></p>	<p><b>Technicien de rivière</b></p> <p>Pierre LORIDON <i>pierre.loridon@symoa.net</i></p>	<p><b>Gestion Administrative et Comptabilité</b></p> <p>Virginie BRIMBEUF (12h/semaine) <i>secretariat@symoa.net</i></p>
--	---	--

### **LES ELUS**

Indispensables au fonctionnement d'un Syndicat, les élus sont le relais entre le SyMOA et les collectivités adhérentes.

Leur rôle est d'échanger et de relayer les informations entre la commune ou communauté de communes et le syndicat. Ils déterminent les orientations du syndicat, participent aux réunions et

votent les délibérations en lieu et place de la commune. Ils sont également le relais entre les riverains et les techniciens du syndicat.

Suite aux élections municipales 2014, chaque collectivité adhérente au syndicat a désigné un ou plusieurs délégués (selon un barème défini dans les statuts). Le Bureau et le Conseil Syndical ont ainsi été renouvelés ; ils comptent, respectivement, 8 et 30 membres.

## — BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2014

L'année 2014 a été une année charnière en matière de restauration de cours d'eau. Elle a marqué la fin du programme pluriannuel de restauration du cours principal de l'Orne qui avait débuté en 2009, et la préparation d'un nouveau programme sur les affluents de l'Orne pour les cinq années à venir.

Dans le cadre du programme pluriannuel sur le cours principal de l'Orne, ont été réalisées :

- Des actions de lutte contre le piétinement
- Des interventions sur la végétation
- Des interventions sur la continuité écologique

Dans le cadre du futur programme pluriannuel sur les affluents de l'Orne, un diagnostic des cours d'eau, ainsi qu'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général ont été réalisés.

### Synthèse des actions sur l'année 2014 :

Fiche 1	Interventions sur la végétation	Linéaire restauré = 16 km
Fiche 2	Lutte contre le piétinement	Abreuvoirs installés = 2 Linéaire de clôtures = 240 ml
Fiche 3	Interventions sur les chaussées ruinées	Nombre d'ouvrages effacés = 4
Fiche 4	Programme de travaux Orne et Affluents	Nombre de dossiers réalisés = 1 dossier DIG

Les différentes actions réalisées sont détaillées dans les fiches suivantes.

# FICHE ACTION n°1 : Les interventions sur la végétation

## Travaux sur la ripisylve, les berges et le lit mineur



### Contexte :

L'entretien des berges sur le secteur que gère le syndicat est actuellement fortement délaissé.  
La végétation est vieillissante avec de nombreux arbres morts ou déstabilisés qui chutent dans le fleuve créant des encombres. Sur certaines zones la ripisylve est très dense, entraînant un éclaircissement insuffisant du cours d'eau.

Année : 2014

### Secteurs concernés :

Sarceaux, Moulins sur Orne,  
Fontenai sur Orne, Goulet

### Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux,
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges,
- Lutter contre les dégradations du milieu,
- Améliorer les conditions d'écoulement du fleuve tout en préservant la diversité des milieux,
- Maintenir les usages liés au cours d'eau.

### Description :

Les travaux sur la ripisylve sont échelonnés sur les cinq années du programme de restauration, avec une tranche annuelle de travaux par secteur, de l'aval vers l'amont de l'Orne (cours principal uniquement).  
La réalisation des travaux n'est pas calée sur une année calendaire, mais sur une période allant d'Octobre-Novembre à Mai-Juin.  
En 2014, ont été réalisés des travaux de la 5<sup>ème</sup> année du programme pluriannuel.

Les interventions sont sélectives et concernent la ripisylve vieillissante et les embâcles problématiques.

Elles sont de type :

- Abattage de certains arbres morts, fortement penchés ou malades,
- Enlèvements des embâcles et des arbres en travers obstruant l'écoulement de l'eau, créant une érosion...
- Elagage de certains arbres afin de rééquilibrer leur port,
- Débroussaillage très sélectif, uniquement lorsque cela empiète sur le lit ou gêne l'exécution des travaux.

### **Déroulement de l'action :**

Le marché est passé en procédure adaptée à bon de commande sur 1 an. Une clause d'insertion a été intégrée dans le marché. Pour la cinquième année, le marché a été passé avec l'association d'insertion ACI développement à Argentan.

### Chiffrage et plan de financement :

Montant des travaux TTC	Subventions						Montant restant à la charge du syndicat
	AESN		Conseil général de l'Orne		Conseil Régional de Basse Normandie		
10 296	60 %	6 178	10 %	1 029	10 %	1 029	2 059

### Difficultés rencontrées et perspectives :

La disponibilité de l'association pour les travaux en rivière est faible, du retard a été pris dans l'exécution des travaux. Malgré des conditions météorologiques assez favorables, ceux-ci ne sont pas terminés fin 2014. La fin des travaux est prévue en février 2015.

## FICHE ACTION n°2 : La lutte contre le piétinement

### Installation d'abreuvoirs et de clôtures sur les berges fortement piétinées



#### Contexte :

Certaines berges basses sont fortement piétinées par les bovins, ce qui entraîne, entre autres, une dégradation linéaire importante des berges, un colmatage des fonds ou encore une dégradation de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau.

**Année :** 2014

#### Secteurs concernés :

Fontenai-sur-Orne,  
Sarceaux, Moulins sur Orne

#### Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux,
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges,
- Lutter contre les dégradations du milieu,
- Préserver les habitats intéressants,
- Protéger les berges de l'érosion.

#### Description :

Les travaux d'aménagement d'abreuvoirs et de mise en place de clôtures sont échelonnés de la même manière que les travaux de la ripisylve, sur cinq ans, avec une tranche annuelle par secteur de l'aval vers l'amont.

Les travaux réalisés pour cette action sont, selon les parcelles :

- **Installation de pompes à museau**
- **Aménagement de descentes aménagées,**
- **Mise en place de clôtures barbelées ou électriques**

Le nombre d'abreuvoirs sauvages sur le secteur du SyMOA est important. L'aménagement de l'ensemble de ces abreuvoirs engendrerait une dépense trop importante pour le syndicat. Seuls les abreuvoirs sauvages présentant le plus de dégradations des berges sont aménagés.

Pour cette année, seule une convention a été signée pour l'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures, la majorité des parcelles piétinées appartenant à un même propriétaire qui a refusé les travaux. Celui-ci a cependant effectué de lui-même les travaux.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Provert au mois de septembre.

#### Chiffrage et plan de financement :

Montant des travaux TTC	Subventions						Montant restant à la charge du syndicat
	AESN		Conseil général de l'Orne		Conseil Régional de Basse Normandie		
3 686,40	60 %	2 211	10 %	368	10 %	368	737

**Difficultés rencontrées et perspectives :**

Peu d'aménagements réalisés par rapport au prévisionnel, mais bonne réactivité des exploitants qui ont refusé les travaux (aménagements réalisés par leurs soins).

## FICHE ACTION n°3 : Interventions sur les chaussées ruinées

### Restauration de la continuité écologique



#### Contexte :

De nombreux ouvrages en ruines sont présents sur l'Orne. Peu sont réellement problématiques individuellement, mais le cumul entraîne un taux d'étagement important, qui est impactant sur la qualité globale du cours d'eau.

Année : 2014

#### Secteur concerné :

La Courbe  
Giel-Courteilles

#### Objectifs :

- Diminuer le taux d'étagement sur l'Orne
- Améliorer la continuité sédimentaire
- Limiter la formation d'embâcles problématiques

#### Description :

De nombreux seuils ruinés se trouvent sur le cours de l'Orne. Ces ouvrages ne constituent pas d'obstacle à la circulation piscicole compte tenu de leur faible dénivelé mais ont un impact sur les écoulements et sur la banalisation des milieux. Ils sont de plus fortement végétalisés.

Des interventions ont été réalisées sur 4 chaussées relativement rapprochées géographiquement mais difficiles d'accès.

L'objectif était, dans un premier temps, d'abattre les arbres ayant poussé sur les seuils ruinés puis de répartir les blocs qui constituaient la structure des ouvrages dans le lit mineur.

Les travaux d'enlèvement de la végétation ont été effectués par des bucherons accompagnés de chevaux pour le débardage du bois de la rivière vers la berge. L'association AIFR Bocage a complété le travail des bucherons pour l'évacuation du bois et a procédé de manière manuelle au régalage des blocs dans le lit mineur du cours d'eau. La plupart des blocs étant de faible volume, il n'a pas été utile d'avoir recours à des moyens mécaniques.

#### Chiffrage et plan de financement :

Les travaux ont été financés à 100 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.  
Montant total des travaux = 14 680 € TTC

#### Difficultés rencontrées et perspectives :

Pas de difficulté particulière

## FICHE ACTION n°4 : Programme de travaux Orne et Affluents

### La Déclaration d'Intérêt Général – Orne et affluents



#### Contexte :

L'extension du SyMOA en avril 2013 a entraîné la prise de compétence sur de nombreux cours d'eau dont l'état physique et écologique n'était pas connu. Suite au diagnostic réalisé par le technicien de rivières en 2013 et d'autres réalisés auparavant, le SyMOA a rédigé en 2014 une Déclaration d'Intérêt Général afin de restaurer une partie des cours d'eau du territoire du syndicat.

Année : 2014

#### Secteur concerné :

Le territoire du SyMOA

#### Objectifs :

- Elaborer les programmes de travaux,
- Estimer les coûts,
- Déterminer les modalités d'intervention,
- Déterminer les modalités d'entretien ultérieur,
- Elaborer le plan de financement.

#### Description :

Suite aux diagnostics réalisés en 2009 par le bureau d'études SERAMA sur l'Udon et la Cance, en 2010 par un stagiaire sur le Bassin de l'Houay (actualisés en 2013 par le SyMOA) et d'autres diagnostics réalisés en 2013 par le technicien de rivières du syndicat, le SyMOA s'est attelé à la rédaction d'une Déclaration d'Intérêt Général.

La carte en annexe 1 présente les cours d'eau concernés, à savoir :

- L'Orne (du barrage de Rabodanges au pont de la D.51),
- Le Bassin de la Fontaine aux Hérons,
- Le Bassin du Ruisseau de Vienne,
- Le Bassin du Gué Blandin,
- Le Val Renard,
- Le Bassin de l'Udon,
- Le Bassin de l'Houay,
- Le Bassin de la Cance.

Le dossier de demande de déclaration d'intérêt général présente le programme de restauration de l'Orne et ses affluents pour la période 2015/2019.

Après avoir rappelé les aspects réglementaires et les incidences du projet sur les sites Natura 2000, un mémoire justifiant l'intérêt général de l'opération est présenté. Afin de restaurer les cours d'eau, ce dossier est agrémenté d'un dossier technique dans lequel des fiches actions présentent l'ensemble des travaux qui seront réalisés. Après avoir énoncé les modalités d'interventions et d'entretien ultérieur, ce dossier présente les montants estimatifs, la programmation des travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Sont également joints à cette demande un atlas cartographique sur lequel apparaissent tous les travaux prévus à l'échelle cadastrale ainsi qu'un fichier recensant l'ensemble des riverains.

Après une première relecture par la Direction Départementale des Territoires de l'Orne et quelques modifications apportées au dossier, le SyMOA a reçu un courrier de la D.D.T. de l'Orne stipulant que le dossier était régulier et qu'il pouvait être soumis à enquête publique.

### Chiffrage et plan de financement :

Rédaction du document effectué en interne, coûts liés uniquement aux charges de fonctionnement du poste de technicien.

### Difficultés rencontrées et perspectives :

En application des dispositions de l'article L 123-3 du Code de l'Environnement, l'enquête publique sera ouverte et organisée par le SyMOA.

Les étapes à venir sont les suivantes :

- ✓ Désignation du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif,
- ✓ Enquête publique,
- ✓ Rapport et conclusions rédigés par le commissaire enquêteur,
- ✓ Arrêté préfectoral – Délivrance de la D.I.G.

Les travaux pourront donc théoriquement commencer fin printemps 2015.

## – LA COMMUNICATION

### SITE INTERNET : [WWW.SYMOA.NET](http://WWW.SYMOA.NET)

Le site internet permet de suivre les actualités du syndicat et de ses partenaires.

Sont à disposition du grand public et des élus :

- Des informations sur le fonctionnement du syndicat ;
- Des informations sur la programmation des travaux ;
- Des documents à télécharger, tels que les comptes-rendus des conseils syndicaux, les rapports d'activités et des documents techniques.

En 2014, ce sont 542 personnes qui ont visité le site, pour 2 677 pages vues.

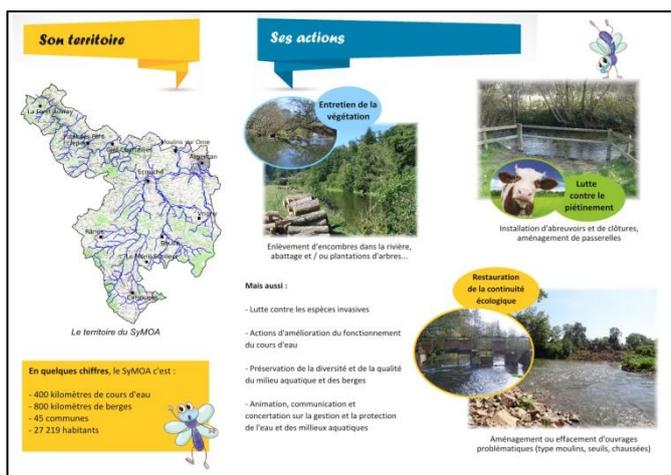
### PLAQUETTES D'INFORMATIONS

#### ➤ Plaquette à destination des délégués et mini rapport d'activité

Afin de faciliter la désignation des délégués suite au renouvellement des conseils municipaux, une plaquette présentant le rôle des élus délégués ainsi qu'un rapport d'activité 2013 simplifié ont été fournis aux collectivités concernées.

#### ➤ Plaquette de présentation du SyMOA

Une plaquette de présentation du syndicat a été élaborée en cours d'année et validée par le conseil syndical le 19 novembre 2014. Celle-ci est à destination du grand public.



## PRESSE

Les travaux du SYMOA, et notamment les interventions sur les chaussées ruinées (fiche action n°3) ont fait l'objet d'un article dans l'édition du 17 juillet 2014 du Journal de l'Orne et dans la lettre des SAGE n° 16 publiée par l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne.

LA COURBE / SYMOA

### Sur les rivières de l'Orne

Dans le cadre de ses travaux de réhabilitation de l'écoulement de l'Orne et de ses affluents, le SYMOA (syndicat mixte de l'Orne et ses affluents), dont les missions sont la mise en œuvre de travaux pour atteindre le bon état des cours d'eau, a choisi pour intervenir sur les chaussées, des méthodes manuelles. Sur les cours du fleuve Orne, un certain nombre de seuils, aussi appelés chaussées sont présents.

Ayant eu une utilité à une époque lointaine, ceux-ci sont actuellement à l'abandon et causent des désordres sur la rivière. De par la végétation qui s'y est développée, l'écoulement des eaux est ralenti, ce qui pose plusieurs problèmes. En effet, en été, l'eau plutôt stagnante, se réchauffe favorisant le développement d'algues néfastes au milieu ; le bois transporté par les crues s'accumule au niveau de ses seuils, augmentant, d'autant plus, l'impact négatif et entraîne une dégradation de l'état écologique du cours d'eau.



Gérald en action

En raison des accès aux cours d'eau plutôt difficiles, mais également, par souci de respect du milieu et des espèces présentes, le SYMOA a fait le choix de ne pas intervenir avec des moyens mécanisés ; c'est pourquoi, deux débar-

deurs à cheval ont été sollicités ainsi que leurs 2 chevaux de trait (voir Jo du10/07).

L'AIFR (association d'insertion famille rurale) de Briouze, et ses 6 personnes dirigées par Rémi Quentin, interviennent pour évacuer le bois, resté sur

les seuils et déplacent certains blocs des seuils, pour éviter que la végétation ne se fixe à nouveau dessus. Vaste chantier qui a attiré bon nombre de personnes curieuses de revoir le travail fourni comme à l'ancienne.

## — BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

### LE CONSEIL SYNDICAL

Les conseillers syndicaux se sont réunis 5 fois en 2014 :

- 6 février : Débat d'Orientation Budgétaire
- 25 février : réunion reportée faute de quorum
- 5 mars : Budget
- 21 mai : Elections
- 25 juin : Déclaration d'Intérêt Général
- 19 novembre

Le taux de participation moyen des délégués lors des conseils syndicaux a été de 67 %, contre 73 % en 2013.

## BILAN FINANCIER

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	138 539,66	36 070,60
Recettes	187 361,01	12 193,83
Résultat 2014	<b>+ 48 821,35 €</b>	<b>- 23 876,77 €</b>
Résultat 2013 reporté	+ 18 739,50	+ 32 308,90
Résultat de clôture	<b>+ 67 560,85 €</b>	<b>+ 8 432,13 €</b>

Le déficit d'investissement sur l'exercice 2014 s'explique par un transfert budgétaire de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture des 2 sections fait apparaître un bilan positif pour l'année 2014.

## CELLULE D'ANIMATION

La mise en place par l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'un tableau de bord de suivi des missions des techniciens de rivière a permis de faire le bilan de la répartition des différentes missions sur l'année 2014.

Au cours de l'année, le temps passé sur chaque type de mission se répartit de la sorte (les deux postes de techniciens confondus) :

- ✓ Elaboration/suivi/mise à jour du programme pluriannuel de restauration et d'entretien = 19 %
- ✓ Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du programme pluriannuel de restauration et d'entretien = 53 %
- ✓ Missions spécifiques divers (suivi espèces invasives, indicateurs qualité...) = 3 %
- ✓ Actions de sensibilisation des usagers à l'environnement = 3 %
- ✓ Gestion courante au sein de la structure = 18 %
- ✓ Jours de formation = 4 %

Le détail des missions est joint en annexe 2.

### Formations suivies :

- Identification des zones humides par le critère pédologique – 1 jour (Pierre)
- Identification des zones humides par le critère végétation – 1 jour (Pierre, Amélie)
- Réguler et gérer les plantes aquatiques exotiques envahissantes – 2 jours (Pierre)

## – PREVISIONS 2015

### PROGRAMMATION TRAVAUX

#### ➤ **Enquête publique : Déclaration d'Intérêt Général**

L'enquête publique préalable à la déclaration d'Intérêt Général du programme de restauration 2015-2019 va avoir lieu du 9 février au 13 mars.

Le rapport du commissaire enquêteur sera terminé pour le 13 avril 2015.

Un arrêté préfectoral devra être signé avant de pouvoir commencer les travaux prévus.

#### ➤ **Continuité écologique :**

Un programme d'intervention sur les ouvrages de l'Orne, classés en liste 2 va être mis en place.

Une réflexion va être engagée sur les ouvrages des affluents principaux, notamment l'Udon et la Cance.

### REALISATION TRAVAUX

#### ➤ **Programme de restauration Orne et affluents – Année 1**

Le programme de restauration débutera mi 2015 par les travaux classiques :

- Abreuvoirs et clôtures
- Passerelles
- Gestion de la végétation

Des travaux de restauration hydromorphologique seront également mis en place :

- Diversification des écoulements
- Recharge en granulats : montage du dossier de travaux.

### COMMUNICATION

#### ➤ **Mise à jour régulière du site internet SyMOA**

Toutes les informations relatives à l'enquête publique sont disponibles sur le site internet du SyMOA.

Les informations relatives aux travaux en cours et à venir seront également en ligne.

#### ➤ **Réalisation d'un classeur pédagogique à destination des élus**

Un classeur va être réalisé et distribué aux délégués du SyMOA contenant diverses informations sur le syndicat. Il sera divisé en trois parties :

- Informations générales et pratiques sur le SyMOA : missions principales, contacts, carte du territoire, élus...
- Documents divers distribués lors des réunions, et entre autres, les comptes-rendus.
- **Fiches d'information sur des thèmes précis et variés** : exemple fiche sur une plante particulière, sur un système d'abreuvoir, sur l'historique d'un affluent ou sur une démarche administrative... Celles-ci seront **présentées en réunion de conseil et mises à jour régulièrement.**

## GOUVERNANCE

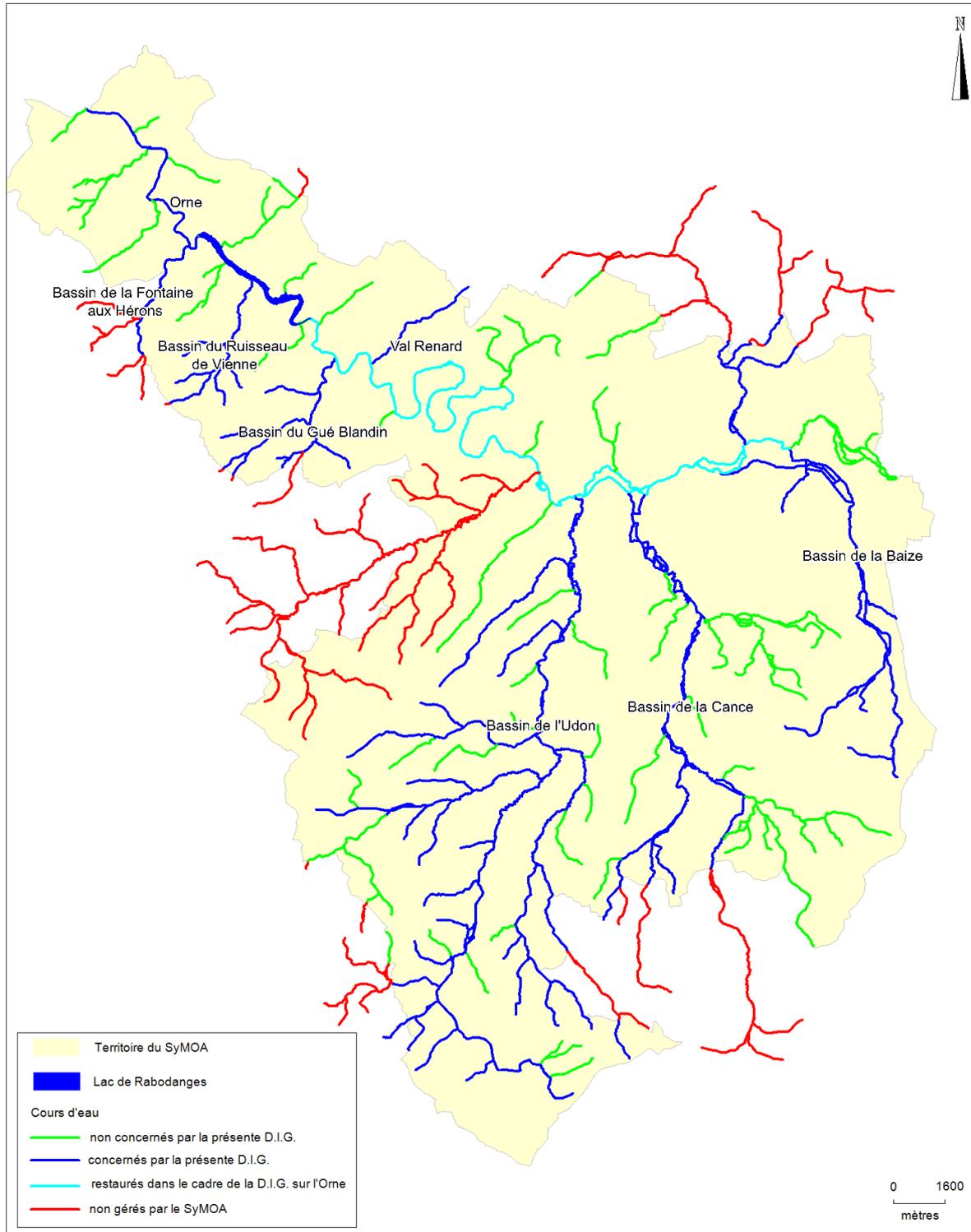
- **Réflexion sur les évolutions possibles dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « GEMAPI »**

La mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations entraînera des modifications dans l'organisation des compétences sur les cours d'eau. Une réflexion devra être engagée au minimum à l'échelle du SyMOA pour préparer ces changements et mutualiser les moyens techniques et financiers.

## Annexe 1 : Cours d'eau de la Déclaration d'Intérêt Général



### COURS D'EAU CONCERNÉS PAR LA PRÉSENTE D.I.G.



Annexe 2 – Programme d'actions de l'année **2014**

(tableau à remplir par la structure d'accueil sollicitant l'aide de l'agence de l'eau et à annexer à la convention de mandat signé par la structure d'accueil)

NOM DE LA STRUCTURE:		Le Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents									
		CELLULE		Animateur 1				Animateur 2			
Nombre total d'ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :		440,59	jours ETPT	220,29		jours ETPT		220,3		jours ETPT	
Ratio / ETP annuel standard de 220 jours		200%	ETPT	100%		ETPT en %		100%		ETPT en %	
		EPTP		EPTP		temps passé		EPTP		temps passé	
Catégories d'actions et identification des actions		Nombre jours	% par rapport	Nombre jours	% par rapport	Bureau/ Réunion	Terrain	Nombre jours	% par rapport	Bureau/ Réunion	Terrain
<b>MISSIONS OBLIGATOIRES</b>											
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)		82,76	19%	27,29	12%	20,58	7,71	55,47	25%	15,25	39,21
1.1 - Suivi des études au niveau du bassin versant pour établir le PPRE		74,68	17%	21	10%	15,29	6,71	53,68	24%	14,54	38,14
1.2 - Mobiliser les collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIL contrats et SAGE)		4,79	1%	3	1%	2	1	1,79	1%	0,71	1,07
1.3 - Accompagner les acteurs locaux à l'émergence de projets (acquisition, restauration)		3,29	1%	3,29	1%	3,29		0	0%		
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)		231,57	53%	88	40%	69,28	18,72	143,57	65%	139,85	3,72
2.1 - Programmation de travaux		32,25	7%	11,29	5%	9,43	1,86	20,96	10%	20,96	
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP...) préalable aux travaux		175,75	40%	53,57	24%	51,71	1,86	122,18	55%	118,89	3,29
2.3 - Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers		23,57	5%	23,14	11%	8,14	15	0,43	0%		0,43
<b>MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)</b>											
3 - Missions spécifiques.		12,22	3%	5,14	2%	2,14	3	7,08	3%	1,5	5,57
3.1 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE : programmation de		0,57	0%	0,57	0%		0,57		0%		
3.2 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE : élaboration des		1,43	0%	0,57	0%	0,57		0,86	0%	0,86	
3.3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE : mise en œuvre		0	0%		0%				0%		
3.4 - Programmation de travaux de reconstitution bocagère		0	0%		0%				0%		
3.5 - Mise en œuvre et suivi des aménagements d'hydraulique		0	0%		0%				0%		
3.6 - Réalisation des travaux de restauration et d'entretien en		0	0%		0%				0%		
3.7 - Collaboration à la préservation des zones humides		0	0%		0%				0%		
3.8 - Participation à la lutte contre les espèces exotiques		5,36	1%		0%			5,36	2%	0,64	4,71
3.9 - Suivi indicateur de la qualité de l'hydrosystème		4,86	1%	4	2%	1,57	2,43	0,86	0%		0,86
3.10 - Veille à la bonne gestion des passes à poissons validé		0	0%		0%				0%		
3.11 - Réseau d'alerte pour la lutte contre les pollutions diffuses		0	0%		0%				0%		
<b>MISSIONS GENERALES</b>											
4 - Missions communes aux animations milieux aquatiques.		114,04	26%	99,86	45%	93,72	6,14	14,18	6%	11,25	2,93
4.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).		13,86	3%	13,86	6%	13,86			0%		
4.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité) .		81,03	18%	76,14	35%	76	0,14	4,89	2%	4,32	0,57
4.3 - Jours de formation des agents.		19,15	4%	9,86	4%	3,86	6	9,29	4%	6,93	2,36
<b>TOTAL jours ETPT</b>		<b>440,59</b>	<b>200%</b>	<b>220,29</b>	<b>100%</b>	<b>185,72</b>	<b>35,57</b>	<b>220,3</b>	<b>100%</b>	<b>167,85</b>	<b>51,43</b>
<b>Total nombre ETPT-an (1 an = ___ jours ETPT)</b>											
<b>Nombre de jour par an pour 1 ETP =</b>		<b>220</b>		<b>220</b>				<b>220</b>			